

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Mont-Blanc, présidée par Monsieur le maire Jean Simon Levert et tenue le 28 mai 2024, à 22h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Simon Levert, maire Monsieur Michel Bédard, conseiller Madame Anne Létourneau, conseillère Monsieur Alain Lauzon, conseiller Monsieur Réal Tourigny, conseiller Monsieur Guy Simard, conseiller Madame Carol Oster, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Matthieu Renaud, directeur général

Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate que tous les membres du conseil municpal sont présents et assistent à la présente séance spéciale et renoncent à l'avis de convocation requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Jean Simon Levert, la séance spéciale est ouverte à 22h.

RÉSOLUTION 12603-05-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance spéciale
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
- Octroi d'un contrat à Société en commandite Strongco pour la réparation de la niveleuse
- 4. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12604-05-2024 OCTROI D'UN CONTRAT À SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STRONGCO POUR LA RÉPARATION DE LA NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse a besoin de réparations urgentes au niveau de la transmission;

CONSIDÉRANT QU'en cette période de l'année l'utilisation de la niveleuse est essentielle afin d'assurer un service de qualité sur nos routes de gravier;



No de résolution

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection de la transmission réalisée par Strongco un bris majeur a été constaté;

CONSIDÉRANT QUE Strongco peut procéder à ces réparations urgentes dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT l'estimation et l'offre de Strongco en date du 24 mai 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Tourigny :

D'OCTROYER un contrat pour les réparations de la niveleuse à Société en commandite Strongco au coût de 29 839.99 \$ plus les taxes pour un total de 34 308.53 \$ le tout tel que décrit à son offre en date du 24 mai 2024

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 12605-05-2024 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 22h05.

ADOPTÉE

Jean Simon Levert

Maire

Matthieu Renaud

Directeur général et greffier-trésorier